

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 8 février 2021**

Madame le Maire ouvre la séance à 19h09.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 12 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du mardi 12 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 à 4- Approbation des Comptes de Gestion 2020

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget Général de la Commune, dressé par le Centre des Finances Publiques des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget « Pépinières d'Entreprises », dressé par le Centre des Finances Publiques des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget « Lotissement de La Balière », dressé par le Centre des Finances Publiques des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré », dressé par le Centre des Finances Publiques des Herbiers et certifié conforme par Madame le Maire.

5 à 8- Approbation des Comptes Administratifs 2020

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2020 du Budget Général tels que présentés en séance et conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2020 du Budget « Pépinières d'Entreprises » tels que présentés en séance et conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2020 du Budget « Lotissement de La Balière » tels que présentés en séance et conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2020 du Budget « Lotissement Les Hauts du Prieuré » tels que présentés en séance et conformes au Compte de Gestion adopté ce jour.

9, 10- Affectations des résultats 2020

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, concernant le Budget Général, décide d'affecter 1 723 068,09 € en Section d'Investissement et de laisser 1 672 327,04 € en Section de Fonctionnement.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, concernant le Budget « Pépinières d'Entreprises » décide d'affecter 5 613,67 € en Section d'Investissement et de laisser 11 005,96 € en Section de Fonctionnement.

11- Vote des taux des taxes 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe, pour l'année 2021, les taux des taxes comme indiqués ci-après :

- Taxe d'Habitation	14,63 %
- Taxe Foncier Bâti	15,66 %
- Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %

12 à 15- Vote des Budgets Primitifs 2021

Délibération n°12 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif du Budget Général 2021 tel que présenté en séance.

Délibération n°13 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Pépinières d'Entreprises » 2021.

Délibération n°14 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Lotissement de La Balière » 2021.

Délibération n°15 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif « Lotissement Les Hauts du Prieuré » 2021.

16- Vote des subventions 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, vote les subventions pour l'année 2021 telles que mentionnées dans le tableau présenté en séance et représentant un montant total de 480 000,00 €.

17,18- Conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €

Délibération n°17 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer, avec l'Ecole de Musique, la convention arrêtant les conditions d'octroi de cette subvention.

Délibération n°18 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer, avec l'association Calypso, la convention arrêtant les conditions d'octroi des quatre subventions allouées.

19- Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de réviser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivantes :
 - > travaux de rénovation et de sécurisation du Donjon ;
 - > aménagement de la voirie et réhabilitation des réseaux du haut de la ville ;
 - > centre Espace de Vie Sociale Remparts ;
 - > réhabilitation de la salle omnisport Largeteau ;

- décide d'ouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement suivantes :
 - > réhabilitation de la salle Emile Robert ;
 - > étude d'un centre périscolaire ;
- autorise Madame le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) indiqués dans les tableaux ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget (n+1).

20- Marché d'aménagement intérieur et travaux d'extérieur de L'Arbre à Lune – Avenant n° 2 au lot n°3 Menuiseries extérieures et intérieures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 3 du marché de d'aménagement intérieur et travaux d'extérieur de L'Arbre à Lune, d'un montant de 1 158,35 € HT, soit 1 390,02 € TTC, représentant une augmentation totale de 6,42% du marché initial, le portant ainsi à 35 772,01 € HT, soit 41 926,41 € TTC.

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

21- Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 26 voix pour et 1 abstention, fixe, pour l'année 2021, le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon comme suit :

- | | |
|---|------------|
| - pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges | 565,00 € |
| - pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges | 1 146,00 € |

22- Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges (PJ 1 : pages 22 et 23)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les montants de la participation financière des Communes, pour l'année 2020-2021 comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| - école publique maternelle Françoise Dolto | 1 612,00 € par élève |
| - école publique primaire Jules Verne | 699,00 € par élève |

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

23- Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 4 500,00 € à Monsieur PREAULT, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de façade, maçonnerie et couverture de l'immeuble situé 17 rue du Pavé.

URBANISME - TRAVAUX

24- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'état des activités et cessions immobilières de l'année 2020.

CONSEIL DES SAGES®

25- Modification du règlement intérieur du Conseil des Sages®

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, modifie le règlement intérieur du Conseil des Sages® tel que présenté en séance.

Madame le Maire lève la séance à 21h39.